

L'abattage des arbres du Guen était-il légal ?

Erquy — Lundi 3 avril, une opération d'abattage d'une partie des arbres de l'ancien camping du Guen a été lancée par la municipalité. Le maire avait-il le droit de le faire ?

La venue d'une pelleteuse forestière a surpris les riverains de l'ancien camping du Guen, à Erquy, lundi 3 avril. Des dizaines d'opposants étaient intervenus pour stopper le chantier d'abattage d'arbres lancé par la mairie.

Après discussion entre ces derniers et le maire, Henri Labbé, l'abattage d'une trentaine d'arbres a finalement eu lieu. Il était aussi prévu que le projet de terrain de foot (dont la construction doit avoir lieu sur l'ancien camping du Guen) et du complexe « sports et loisirs », devraient faire l'objet d'un vote au prochain conseil municipal. L'édile a tenu sa promesse. Le vote aura bien lieu, ce jeudi, à 20 h, à la salle des fêtes.

« Il faut faire une demande à la préfecture »

Cet abattage est-il légal ? Certains riverains n'en seraient pas convaincus. C'est le cas d'Yvan Mini, qui a fait appel à un avocat. Ce dernier a envoyé des courriers à la préfecture de Bretagne et à la mairie d'Erquy, dès le 22 mars. « **Le terrain concerné par les coupes d'arbres dépasse 10 000 m², il faut faire une demande d'autorisation à la préfecture** », indique Yvan Mini. Sans cette autorisation, le maire s'exposerait « **à commettre une infraction pénale** », comme l'écrit l'avocat du riverain dans une lettre adressée à l'édile.



Une pelleteuse forestière a abattu une trentaine d'arbres au sein de l'ancien camping du Guen, à Erquy.

PHOTO : OUEST-FRANCE

« **Nous, ce qu'on souhaite, c'est protéger l'environnement et le tourisme** », poursuit le riverain, clairement opposé à ce projet de terrain et

de complexe « sports et loisirs ».

Contacté par la rédaction, le maire, Henri Labbé, n'a pas souhaité donner davantage d'explications. « **Ce sont**

les avocats qui régleront cela », indique-t-il.

Anne-Lyse RENAUT.

Er
Is

Isa
Ca
vé
acc
bal
dé
La
au
sor
cet
Éva
rec
tion
tou
bie
grc
nai
de
aup
nal

La
par
fair
ver
bo
cor
gili
qui
ge
sus
l'ar
«
syr
d'E